

## Identifier les sites pertinents de mise en œuvre de mesures de compensation sur le territoire & Animer la restauration ou la création de mares communales sur la base d'un appel à projets

### **Objectifs :**

- Identifier les friches et parcelles délaissées du territoire pouvant accueillir des mesures compensatoires,
- Hiérarchiser ces éléments pour orienter les demandes de foncier pour mesures de compensation sur des espaces à grande pertinence environnementale.

&

- Augmenter la densité de mares pour reconstituer/pérenniser une trame humide fonctionnelle,
- Sensibiliser les collectivités/habitants à ces écosystèmes.

### **Contexte :**

Ces deux actions importantes s'inscrivent dans le cadre d'un contrat vert et bleu visant, sur la vallée de la Bourbre, la plaine de l'Est lyonnais et les terres froides, à mettre en œuvre des actions et faire émerger des démarches opérationnelles en faveur de la préservation et de la remise en bon état des continuités écologiques.

1. Le focus sur des terrains sans enjeux économiques devrait faciliter l'acceptation locale des mesures compensatoires. Pour la profession agricole, la consommation de leur outil de travail (la terre) est donc double (utilisation pour le projet puis à des fins de compensation) alors qu'il existe bon nombre de friches urbaines, agricoles, industrielles ou sites naturels dégradés : décharges sauvages, anciennes décharges, remblais...
2. La création ou la restauration de mares sur les fuseaux et corridors du SRCE doit permettre d'augmenter leur densité sur les sites d'enjeux stratégiques et ainsi de reconstituer une trame humide en 'pas japonais' favorable à la biodiversité locale.

### **Durée de la mission :**

5 à 6 mois. (35 h hebdomadaire) - négociable  
Entre février et août 2021

### **Missions candidat/e**

1. Finaliser le catalogue des fiches sites et l'atlas cartographique des sites susceptibles d'accueillir des mesures compensatoires :

- Identifier et centraliser le foncier pouvant être mobilisé pour des mesures compensatoires,
  - Mener des diagnostics de terrain (continuités terrestres et aquatiques, point noir, piège à faune...)
  - Hiérarchiser les réponses des porteurs de foncier en fonction des enjeux patrimoniaux et en lien avec les corridors biologiques prioritaires,
2. Mettre en œuvre la création ou restauration de mares pré-identifiées :
- Réaliser les diagnostics des terrains (amphibiens, odonates principalement),
  - Hiérarchiser les projets en fonction des enjeux patrimoniaux identifiés,
  - Finaliser les projets de création ou restauration de mares (rédaction cahier des charges travaux...) en lien étroit avec les collectivités,

### ***Profil candidat/e***

- Maîtrise des SIG (QGIS...)
- Qualités rédactionnelles,
- Connaissances naturalistes requises (sur des groupes comme Amphibiens, Libellules, Flore, Habitats)
- Goût pour la concertation,
- permis B indispensable, véhicule personnel souhaité

### ***Salaire/Indemnisation :***

- Indemnisation légale : 12,5 % du plafond horaire de la Sécurité sociale, équivalent à 30 % du SMIC.
- Tickets restaurants et remboursement des frais kilométriques.

### ***Encadrement :***

Étude sous la responsabilité du Chargé de projets du CEN Isère en charge du contrat vert et bleu Bourbre, qui assurera l'encadrement scientifique, technique et de terrain (Maître de stage : Jean-Luc GROSSI)

### ***Lieu :***

- Travail de bureau : Siège du Conservatoire à Saint-Égrève
- Travail de terrain : Déplacements sur une partie des 73 Communes du bassin versant de la Bourbre

### ***Moyens mis à disposition***

- Ordinateur, GPS,
- Smartphone avec logiciel de saisie de terrain,
- Manuels techniques et scientifiques.

***Candidature à renvoyer avant le 27/11/2020 à : [contact@cen-isere.org](mailto:contact@cen-isere.org), [anais.bavarot@cen-isere.org](mailto:anais.bavarot@cen-isere.org)***

***Retour*** le 04/12/2020 et entretien la semaine suivante

***Pour toute information complémentaire :***

Contactez Jean-Luc GROSSI : 04 76 48 24 49 ou [contact@cen-isere.org](mailto:contact@cen-isere.org)